



Communauté de communes Maurienne Galibier

Travaux d'aménagement et d'équipement signalétique du réseau d'itinéraires de randonnée

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

Bordereau des Prix Unitaires BPU

**LOT N° 2 : AMENAGEMENT DE L'ASSISE ET TRAITEMENT DE LA
VEGETATION**

A - Traitement de la végétation

N° Prix	Désignation du Prix unitaire en toutes lettres (Hors Taxes)
A1	Fauchage <i>Intervention linéaire</i> Ce prix rémunère : Au mètre linéaire, la coupe ou le broyage mécanique d'herbe à la débroussailleuse ou à l'épareuse sur l'emprise de l'assise et de ses accotements y compris talus. Si l'intervention est réalisée à l'épareuse, sur les talus il sera demandé de préserver les arbustes de plus 3 cm de section. Toutes sujétions comprises.
A1-1-v	Fauchage sentier : sur sentier, assise et accotements sur une largeur maximale de 1,20 m. Le mètre linéaire - accès véhicule
A1-1-p	Fauchage sentier : sur sentier, assise et accotements sur une largeur maximale de 1,20 m. Le mètre linéaire - accès piéton
A1-2-v	Fauchage chemin : sur chemin, assise et accotements sur une largeur maximale de 2,50 m. Le mètre linéaire - accès véhicule
A2	Débroussaillage <i>Intervention linéaire</i> Ce prix rémunère : Au mètre linéaire, la coupe des arbustes ou broussailles sur les accotements de part et d'autre de l'assise sur une profondeur de 0,5 m. Certains arbustes seront conservés suivant leur implantation en bordure de vide ou s'ils ont un intérêt particulier. Ces travaux peuvent comprendre soit la coupe légère à la tronçonneuse, soit la coupe mécanique à la débroussailleuse ou à l'épareuse, soit le fauchage mécanique ou manuel. Pour le débroussaillage des joncs, il sera nécessaire d'intervenir avec un girobroyeur. Tout branchage devra être coupé à ras. En aucun cas il ne sera toléré de coupe de gros bois à l'épareuse. On ne devra pas voir de branches présentant un aspect déchiqueté. En outre, la coupe des arbustes devra être arasée à même le sol pour ne pas présenter de danger pour les piétons ou cyclistes. Les bois seront entassés sur place en bord d'itinéraire et les branchages détruits. Toutes sujétions comprises.
A2-1-v	Débroussaillage sentier : sur sentier, assise et accotements sur une largeur maximale de 1,20 m. Le mètre linéaire - accès véhicule
A2-1-p	Débroussaillage sentier : sur sentier, assise et accotements sur une largeur maximale de 1,20 m. Le mètre linéaire - accès piéton
A2-2-v	Débroussaillage chemin : sur chemin, assise et accotements sur une largeur maximale de 2,50 m. Le mètre linéaire - accès véhicule
A3	Élagage (voûte forestière et haies) <i>Intervention linéaire</i> Ce prix rémunère : Au mètre linéaire, la coupe des branches basses des arbres jusqu'à une hauteur de 3,00 m pour la voûte et les accotements de part et d'autre de l'assise sur une profondeur de 0,5 m. Les bois seront sectionnés (longueur 1 m) et entassés sur place et les branchages détruits. Toutes sujétions comprises.
A3-1-v	Élagage sentier : sur sentier, assise et accotements sur une largeur maximale de 1,20 m. Le mètre linéaire - accès véhicule
A3-1-p	Élagage sentier : sur sentier, assise et accotements sur une largeur maximale de 1,20 m. Le mètre linéaire - accès piéton
A3-2-v	Élagage chemin : sur sur chemin, assise et accotements sur une largeur maximale de 2,50 m. Le mètre linéaire - accès véhicule
A4-1	Abattage <i>Intervention ponctuelle</i> Ce prix rémunère : A l'unité, l'abattage à la tronçonneuse et d'arbres existants de section de tronc supérieure ou égale à 250 mm de diamètre, et comprend : • l'abattage et le débitage, • Les bois seront sectionnés (longueur 1 m) et entassés sur place et les branchages détruits. Toutes sujétions comprises.
A4-1-v	L'unité - accès véhicule
A4-1-p	L'unité - accès piéton

A - Traitement de la végétation

N° Prix	Désignation du Prix unitaire en toutes lettres (Hors Taxes)
A4-2	Dessouchage <i>Intervention ponctuelle</i> Ce prix rémunère : A l'unité, le dessouchage d'arbres existants de section de tronc supérieure ou égale à 250 mm de diamètre, et comprend : • le dessouchage soigné, • Les bois seront sectionnés et entassés sur place et les branchages détruits, • le comblement du trou provoqué par le dessouchage en utilisant les matériaux sur place (terre, roches, bois ...) • la sécurisation du site. Toutes sujétions comprises.
A4-2-v	L'unité - accès véhicule
A4-2-p	L'unité - accès piéton
A5	Mise à jour <i>Intervention linéaire</i> Ce prix rémunère : Au mètre linéaire, la mise à jour d'itinéraire partiellement envahie par la végétation . Le prix comprend : la coupe des branches basses des arbres jusqu'à une hauteur de 3 m, la coupe des arbustes ou broussailles sur la piste et sur une profondeur de 0,5 m de part et d'autre de l'itinéraire. Certains arbustes seront conservés suivant leur implantation en bordure de vide ou s'ils ont un intérêt particulier. Ces travaux peuvent comprendre soit la coupe légère à la tronçonneuse, soit la coupe mécanique à l'épareuse, soit le fauchage mécanique ou manuel. En aucun cas il ne sera toléré de coupe de gros bois à l'épareuse. On ne devra pas voir de branches présentant un aspect déchiqueté. En outre, sur la piste, la coupe des arbustes devra être arasée à même le sol pour ne pas présenter de danger pour les piétons ou cyclistes. Les bois seront entassés sur place en bord d'itinéraire et les rémanents détruits. Toutes sujétions comprises.
A5-1-v	Mise à jour sentier : sur sentier, assise et accotements sur une largeur maximale de 1,20 m . Le mètre linéaire - accès véhicule
A5-1-p	Mise à jour sentier : sur sentier, assise et accotements sur une largeur maximale de 1,20 m . Le mètre linéaire - accès piéton
A5-2-v	Mise à jour chemin : sur sur chemin, assise et accotements sur une largeur maximale de 2,50 m . Le mètre linéaire - accès véhicule
A6	Ouverture ou réouverture de chemins <i>Intervention linéaire</i> Ce prix rémunère : Au mètre linéaire, l' ouverture ou la réouverture d'itinéraire existant ou disparu, complètement envahie par la végétation . Le prix comprend : la coupe des branches basses des arbres jusqu'à une hauteur de 3 m, la coupe des arbustes ou broussailles sur l'emprise et sur une profondeur de 0,5 m de part et d'autre de l'emprise de l'itinéraire. Certains arbustes seront conservés suivant leur implantation en bordure de vide ou s'ils ont un intérêt particulier. Ces travaux peuvent comprendre soit l'abattage de gros arbres, soit la coupe mécanique à l'épareuse, soit le fauchage mécanique ou manuel. En aucun cas, il ne sera toléré de coupe de gros bois à l'épareuse. On ne devra pas voir de branches présentant un aspect déchiqueté. En outre, sur la piste, la coupe des arbustes devra être arasée à même le sol pour ne pas présenter de danger pour les piétons ou cyclistes. Les bois seront entassés sur place en bord d'itinéraire et les rémanents détruits. Toutes sujétions comprises.
A6-1-v	Ouverture ou réouverture sentier : sur sentier, assise et accotements sur une largeur maximale de 1,20 m . Le mètre linéaire - accès véhicule
A6-1-p	Ouverture ou réouverture sentier : sur sentier, assise et accotements sur une largeur maximale de 1,20 m . Le mètre linéaire - accès piéton
A6-2-v	Ouverture ou réouverture chemin : sur chemin, assise et accotements sur une largeur maximale de 2,50 m . Le mètre linéaire - accès véhicule

B - Traitement de l'assise et des abords

N° Prix	Désignation du Prix unitaire en toutes lettres (Hors Taxes)
B1-1	Nettoyage : matériaux non naturel <i>Intervention ponctuelle</i> Ce prix rémunère : Au mètre linéaire, l'enlèvement et l'évacuation appropriée de tous objets, déchets et matériaux déposés de façon malintentionnée sur l'emprise du sentier ou chemin et ses abords. Cela ne concerne pas les carcasses automobiles, seulement des objets de plus petite taille. Toutes sujétions comprises.
B1-1-v	Le mètre cube - accès véhicule
B1-1-p	Le mètre cube - accès piéton
B1-2	Nettoyage / évacuation (suite à un éboulement) : matériaux naturels <i>Intervention ponctuelle</i> Ce prix rémunère : Le retraitement des blocs de pierre sur l'emprise du sentier ou chemin, le chargement, le transport et le déchargement des matériaux au lieu de dépôt définitif proposé par l'entrepreneur et approuvé par le maître d'œuvre. Toutes sujétions comprises.
B1-2-v	Le mètre cube - accès véhicule
B1-2-p	Le mètre cube - accès piéton
B2	Épierrage <i>Intervention linéaire</i> Ce prix rémunère : Au mètre linéaire, l'enlèvement de pierres ($\varnothing$ supérieur à 10 cm) sur l'emprise du sentier ou chemin et le rangement en cordon de part et d'autre de l'assise. Cela concerne seulement les pierres de surface, non enfouies, sur une largeur de 1,50 m, toute l'assise confondue. Toutes sujétions comprises.
B2-1-v	Le mètre linéaire - accès véhicule
B2-1-p	Le mètre linéaire - accès piéton
B3-1	Réfection de l'assise (nivellement et/ou élargissement) <i>Intervention linéaire</i> Ce prix rémunère : Au mètre linéaire, pour une largeur maximale de l'assise de 1,20 m ou 2,5 m selon typologie, le terrassement mécanique ou manuel pour restauration de l'assise du sentier ou du chemin disparu ou insuffisamment large. Les travaux comprennent également le réglage de l'assise et des accotements, le terrassement du sol en place et la mise en remblais sur place des matériaux extraits. Les souches seront évacuées. Toutes sujétions comprises.
B3-1-1-v	Réfection de l'assise (nivellement et/ou élargissement) - sentier largeur maximale de 1,20 m Le mètre linéaire - accès véhicule
B3-1-1-p	Réfection de l'assise (nivellement et/ou élargissement) - sentier largeur maximale de 1,20 m Le mètre linéaire - accès piéton
B3-1-2-v	Réfection de l'assise (nivellement et/ou élargissement) - chemin largeur maximale de 2,50 m Le mètre linéaire - accès véhicule
B3-2	Réfection de l'assise suite à un glissement de terrain <i>Intervention linéaire</i> Ce prix rémunère : Au mètre linéaire, pour une largeur maximale de l'assise de 1,20 m ou 2,5 m selon typologie, la consolidation du talus aval par la pose de rondins bois croisés (diam. 100mm, à fournir) maintenus en terre par des fiches bois ou acier, le comblement par des matériaux drainants et le compactage pour restaurer l'assise du sentier ou du chemin disparu ou insuffisamment large. Les travaux comprennent également le réglage de l'assise et des accotements. Toutes sujétions comprises.
B3-2-1-v	Réfection de l'assise suite à un glissement de terrain sur sentier : largeur maximale de 1,20 m. Le mètre linéaire - accès véhicule
B3-2-1-p	Réfection de l'assise suite à un glissement de terrain sur sentier : largeur maximale de 1,20 m. Le mètre linéaire - accès piéton
B3-2-2-v	Réfection de l'assise suite à un glissement de terrain sur chemin : largeur maximale de 2,50 m. Le mètre linéaire - accès véhicule

B - Traitement de l'assise et des abords

N° Prix	Désignation du Prix unitaire en toutes lettres (Hors Taxes)
B3-3	Réfection de l'assise suite à une érosion – ornière (pluie, passage d'engins) <i>Intervention linéaire</i> Ce prix rémunère : Au mètre linéaire, pour une largeur maximale de l'assise de 1,20 m ou 2,5 m selon typologie, le terrassement et nivellement mécanique ou manuel pour restauration de l'assise du sentier ou chemin. Les travaux comprennent également le réglage du chemin et des accotements, l'apport de matériaux drainants et le compactage de ceux-ci. Toutes sujétions comprises.
B3-3-1-v	Réfection de l'assise suite à une érosion – ornière (pluie, passage d'engins) sur sentier : largeur maximale de 1,20 m. Le mètre linéaire - accès véhicule
B3-3-1-p	Réfection de l'assise suite à une érosion – ornière (pluie, passage d'engins) sur sentier : largeur maximale de 1,20 m. Le mètre linéaire - accès piéton
B3-3-2-v	Réfection de l'assise suite à une érosion – ornière (pluie, passage d'engins) sur chemin : largeur maximale de 2,50 m. Le mètre linéaire - accès véhicule
B3-4	Passage d'une zone de mouilles - pierres <i>Intervention linéaire</i> Ce prix rémunère : Au mètre linéaire, reprise du drainage de la zone par création de fossés et de saignées, régalaage et positionnement sur la zone de pierres plates type lauze (dimensions minimum des pierres 0,30 x 0,30 m, épaisseur 0,10 m). Toutes sujétions comprises.
B3-4-1-v	Réfection d'une zone de mouilles / pierres sur place Le mètre linéaire - accès véhicule
B3-4-1-p	Réfection d'une zone de mouilles / pierres sur place Le mètre linéaire - accès piéton
B3-4-2-v	Réfection d'une zone de mouilles / pierres transportées sur site Le mètre linéaire - accès véhicule
B3-4-2-p	Réfection d'une zone de mouilles / pierres transportées sur site Le mètre linéaire - accès piéton
B3-5	Passage d'une zone de mouilles - rondins <i>Intervention linéaire</i> Ce prix rémunère : Au mètre linéaire, reprise du drainage de la zone par création de fossés et de saignées, régalaage et positionnement sur la zone de rondins bois (Ø 0,3 m, épaisseur environ 0,20 m). Ajout de rondins bois si nécessaire réalisés sur place dans un rayon de 200 m soit amenées sur site. Toutes sujétions comprises.
B3-5-1-v	Réfection d'une zone de mouilles / rondins bois sur place Le mètre linéaire - accès véhicule
B3-5-1-p	Réfection d'une zone de mouilles / rondins bois sur place Le mètre linéaire - accès piéton
B3-5-2-v	Réfection d'une zone de mouilles / rondins bois transportés sur site Le mètre linéaire - accès véhicule
B3-5-2-p	Réfection d'une zone de mouilles / rondins bois transportés sur site Le mètre linéaire - accès piéton
B4-1	Empierrement / grave naturelle 0/100 sur une épaisseur moyenne de 0,25 m <i>Intervention surfacique</i> Ce prix rémunère : Au mètre carré de chemin ou sentier, la fourniture, le transport et la mise en œuvre de grave naturelle 0/100 sur une épaisseur moyenne de 0,25 m pour l'amélioration de la plate forme. Toutes sujétions comprises.
B4-1-v	Le mètre carré - accès véhicule
B4-1-p	Le mètre carré - accès piéton

B - Traitement de l'assise et des abords

N° Prix	Désignation du Prix unitaire en toutes lettres (Hors Taxes)
B4-2	Empierrement sentier / matériaux de carrière concassés 0/100 épaisseur moyenne 0,25 m <i>Intervention linéaire</i> Ce prix rémunère : Au mètre linéaire de sentier, la fourniture, le transport et la mise en œuvre de matériaux de carrière concassés 0/100, sur une épaisseur moyenne de 0,25 m et une largeur moyenne de 1,20 m pour l'amélioration de la plate forme du sentier. Ce prix comprend en outre, le régilage, le compactage, la fourniture et la mise en place d'un feutre de séparation et anticontaminant 250 gr / m2. Toutes sujétions comprises.
B4-2-v	Le mètre linéaire - accès véhicule
B4-2-p	Le mètre linéaire - accès piéton
B5	Restauration de muret <i>Intervention surfacique/linéaire</i> Ce prix rémunère: Au mètre carré, la fourniture, le transport et la mise en œuvre d'un mur en pierres sèches d'implantation, d'inclinaison et d'esthétique identique aux murs environnants. Comprend aussi, le démontage éventuel de portions de murs, la préparation et le réglage de la fondation et la remise en état du muret avec scellement des pierres (existantes) en maçonnerie. Toutes sujétions comprises.
B5-v	Le mètre carré - accès véhicule
B5-p	Le mètre carré - accès piéton
B6-1	Restauration de talus à l'aide de terre végétale <i>Intervention surfacique</i> Ce prix rémunère: L'apport de terre végétale pour recouvrir la totalité de la zone. Revégétalisation de la surface talutée avec des essences locales. Fourniture, transport et pose d'un matériel géotextile/géosynthétique de séparation et anticontaminant, permettant de stabiliser le talus. Toutes sujétions comprises.
B6-1-v	Le mètre carré - accès véhicule
B6-1-p	Le mètre carré - accès piéton
B6-2	Restauration de talus à l'aide de rondins de bois <i>Intervention surfacique</i> Ce prix rémunère: Au mètre carré, la fourniture, le transport et la mise en œuvre de rondins en bois croisés (diam. 100 mm) maintenus en terre par des fiches bois ou acier. Le comblement par des matériaux drainants et restauration de l'assise du sentier ou du chemin disparu. Toutes sujétions comprises.
B6-2-v	Le mètre carré - accès véhicule
B6-2-p	Le mètre carré - accès piéton
B6-3	Restauration de talus à l'aide d'un mur de soutènement <i>Intervention surfacique</i> Ce prix rémunère: Au mètre carré, la fourniture, le transport et la mise en œuvre d'un mur de soutènement en pierres sèches, d'inclinaison et d'esthétique identique aux murs environnants. La mise en place soigneuse en soutènement de la plate forme du chemin et le calage en terre. Comprend aussi le démontage éventuel de portions de murs, la préparation et le réglage de la formation et la remise en état du muret avec scellement des pierres (existantes) en maçonnerie. Toutes sujétions comprises.
B6-3-v	Le mètre carré - accès véhicule
B6-3-p	Le mètre carré - accès piéton

B - Traitement de l'assise et des abords

N° Prix	Désignation du Prix unitaire en toutes lettres (Hors Taxes)
B7	Création de l'assise <i>Intervention linéaire</i> Ce prix rémunère : Au mètre linéaire, pour une largeur maximale de l'assise de 1,20 m ou 2,5 m selon typologie, le terrassement et nivellement mécanique ou manuel pour création de l'assise du sentier ou chemin. Les travaux comprennent également le réglage du chemin et des accotements, et son compactage. Toutes sujétions comprises.
B7-1-v	Création de l'assise sentier : largeur maximale de 1,20 m. Le mètre linéaire - accès véhicule
B7-1-p	Création de l'assise sentier : largeur maximale de 1,20 m. Le mètre linéaire - accès piéton
B7-2-v	Création de l'assise chemin : largeur maximale de 2,50 m. Le mètre linéaire- accès véhicule
B8	Fermeture de sentier <i>Intervention linéaire</i> Ce prix rémunère : Au mètre linéaire, la fermeture physique du début et de la fin du sentier avec deux rondins bois (1,50 x 0,1 m, à fournir) supportés par deux piquets en bois ou fer à béton. Pour permettre la revégétalisation du sentier à fermer, mise en place de végétaux coupés sur place et disposés à une dizaine de mètres de l'intersection pour fermer visuellement cet accès. Toutes sujétions comprises.
B8-1-v	Fermeture du début et fin du sentier (rondins bois) - accès véhicule
B8-2-p	Fermeture du début et fin du sentier (rondins bois) - accès piéton
B9	Revégétalisation et engazonnement <i>Intervention linéaire</i> Ce prix rémunère : Au mètre linéaire, suite à la création ou fermeture d'un sentier ou chemin, la revégétalisation de l'assise et des talus amont et aval avec des espèces locales. Toutes sujétions comprises.
B9-1-v	Revégétalisation de l'assise sentier : largeur maximale de 1,20 m. Le mètre linéaire - accès véhicule
B9-1-p	Revégétalisation de l'assise sentier : largeur maximale de 1,20 m. Le mètre linéaire - accès piéton
B9-2-v	Revégétalisation de l'assise chemin : largeur maximale de 2,50 m. Le mètre linéaire- accès véhicule
B11	Purge manuelle de blocs rocheux en paroi <i>Intervention surfacique</i> Ce prix rémunère : Au mètre carré de paroi, la réalisation de purges de blocs rocheux en parois à l'aide d'outils à main (canne à purger) ou de vérins hydrauliques. La purge manuelle éliminera les blocs instables de volumes réduits en veillant à ne pas créer de nouvelles instabilités. Comprend aussi le fractionnement de bloc, les reprises de purges, sécuriser le site, le chargement, le transport et le déchargement des matériaux. Toutes sujétions comprises.
B11-1-v	Le mètre carré - accès véhicule
B11-1-p	Le mètre carré - accès piéton

B - Traitement de l'assise et des abords

N° Prix	Désignation du Prix unitaire en toutes lettres (Hors Taxes)
B12	Micro déroctage mécanique en paroi rocheuse <i>Intervention ponctuelle</i> Ce prix rémunère: Au mètre cube mesuré en place, les déroctages réalisés en paroi à l'aide de moyens mécaniques (brise roche, perforateur) ou chimique. L'acheminement du matériel et personnel sur site, et la réalisation du micro déroctage en paroi quelque soit la méthode retenue. Les sujétions permettant d'obtenir une blocométrie compatible avec les protections physiques. La réalisation éventuelle des forages quelle que soit la position et la hauteur des masses à dérocter. Les sujétions de phasages et de confortement provisoires des parois découvertes. La purge des parois découvertes après déroctage. Toutes dispositions pour limiter les dégâts occasionnés sur les ouvrages à l'aval. Les reprises et mise en dépôt provisoire. Comprend aussi le fractionnement de bloc, les reprises de purges, sécuriser le site, le chargement, le transport et le déchargement des matériaux au lieu de dépôt définitif proposé par l'entrepreneur et approuvé par le maître d'œuvre. Toutes autres sujétions.
B12-v	Le mètre cube - accès véhicule
B12-p	Le mètre cube - accès piéton
B13	Réhabilitation de pavements en pierres <i>Intervention surfacique</i> Ce prix rémunère: La fourniture et la remise en état de sentiers pavés à l'aide de pierres sèches existantes d'implantation, d'inclinaison, et d'esthétique identique aux zones environnantes. Ce prix comprend : - l'amené sur site des matériaux - la préparation du terrain - le démontage éventuel des portions pavées - la préparation et réglage de la fondation - la réalisation du pavement en pierres conformément au CCTP - et toutes autres sujétions. Le prix s'applique au m² de pavement en pierres sèches effectivement construit défini contradictoirement avec le maître d'œuvre. Toutes autres sujétions.
B13-v	Le mètre carré - accès véhicule
B13-p	Le mètre carré - accès piéton
B14	Enrochement <i>Intervention surfacique</i> Ce prix rémunère: Fourniture et transports des matériaux sur le site. Piochage, déblais, remblais. Matérialisation et confortement du talus par des travaux de maçonnerie. Ce prix comprend les terrassements, la fourniture des éléments rocheux (dim. : env. 100 x 100 x 100 cm), l'amenée sur place, le tri des blocs, la mise en place soignée en soutènement de la plate forme du chemin et le calage en terre. Toutes autres sujétions.
B14-v	Le mètre carré - accès véhicule
B15	Coupure de lacets <i>Intervention linéaire</i> Ce prix rémunère: La fourniture, le transport et la mise en œuvre sur le site: de deux rondins en bois croisés (1,50 x 0,1 m, à fournir) maintenus en terre par des fiches bois ou acier, sans dépassement du rondin. Comprend aussi l'apport de terre végétale pour recouvrir la totalité de la zone délimitée (environ 3 m), pose de la terre végétale, lissage et terrassement de façon à retrouver l'assise du sentier ou du chemin et le trace d'origine. Toutes autres sujétions.
B15-v	Le mètre carré - accès véhicule
B15-p	Le mètre carré - accès piéton

B - Traitement de l'assise et des abords

N° Prix	Désignation du Prix unitaire en toutes lettres (Hors Taxes)
B16	Gabion <i>Intervention ponctuelle</i> Ce prix rémunère: La fourniture, le transport et la mise en œuvre sur le site. Dimension : env. 2 x 1 x 1 m) Au mètre cube, la fourniture et le remplissage avec des matériaux appropriés. Toutes autres sujétions.
B16-v	Le mètre cube - accès véhicule